



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 522 896 B1**

12

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

49 Date de publication de fascicule du brevet: **29.03.95** 51 Int. Cl.⁸: **B65D 83/38**

21 Numéro de dépôt: **92401586.0**

22 Date de dépôt: **09.06.92**

54 Ensemble d'habillage pour flacon et bague de fixation d'un tel ensemble au flacon.

30 Priorité: **11.07.91 FR 9108756**

43 Date de publication de la demande:
13.01.93 Bulletin 93/02

45 Mention de la délivrance du brevet:
29.03.95 Bulletin 95/13

84 Etats contractants désignés:
AT BE DE ES GB IT LU NL

56 Documents cités:
FR-A- 1 340 337
FR-A- 1 450 735
US-A- 3 610 456

73 Titulaire: **AURIPLAST (Société Anonyme)**
Chemin du Bousquet
F-15000 Aurillac (FR)

72 Inventeur: **Michelin, Sylvie**
4, rue Guy de Veyre
F-15000 Aurillac (FR)
Inventeur: **Vert, Gilles**
21, rue des Forgerons
F-15000 Aurillac (FR)

74 Mandataire: **Lerner, François et al**
5, rue Jules Lefèbvre
F-75009 Paris (FR)

EP 0 522 896 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne un ensemble d'habillage pouvant être monté autour d'un flacon, par exemple d'un flacon de parfum.

En particulier dans le domaine de la parfumerie, les flacons, souvent en verre, sont habillés par des pièces pouvant être de différentes matières plus ou moins souples ou élastiquement déformables : plastique, plastique galvanisé, métal...

Ces pièces d'habillage ont essentiellement un rôle esthétique. Elles doivent dissimuler le col du flacon souvent équipé d'une pompe de diffusion sertie.

Dans ce domaine, on connaît notamment ce que divulgue les publications FR-A-1 450 735, FR-A-1 340 377 ou US-A-3 610 456. Dans FR-A-1 450 735 et US-A-3 610 456, la pièce d'habillage extérieure est fixée directement à l'objet à habiller, ce qui ne paraît pas être la manière la plus fiable et la plus intéressante de procéder. Dans FR-A-1 340 337, on trouve deux pièces d'habillage, dont l'une entoure le col du flacon et présente une partie formant cheminée, favorable à son maintien. Mais la fixation s'obtient toujours par accrochage "direct" de la cheminée autour du col du flacon.

Pour améliorer cette fixation, on a déjà également proposé des ensembles d'habillage comprenant :

- une première pièce d'habillage extérieure du flacon présentant une partie formant cheminée (verticale en position droite du flacon) adaptée pour entourer le col du flacon,
- et une seconde pièce formant bague de fixation pouvant présenter des premiers moyens de verrouillage pour un verrouillage ou une fixation de la bague à ladite cheminée et des seconds moyens de verrouillage pour une fixation, par l'extérieur, de cette même bague au col du flacon.

Un inconvénient majeur des systèmes existants consiste en ce que la bague est habituellement d'abord verrouillée autour du col du flacon, après quoi on vient verrouiller autour d'elle la cheminée de la pièce d'habillage.

Souvent, ce second verrouillage s'obtient par un montage élastique à force, ce qui implique une déformation de la cheminée qui doit normalement retrouver sa forme d'origine pour une bonne fixation à la bague.

En particulier lorsque les pièces d'habillage sont réalisées en matière plastique galvanisée, de telles déformations sont néfastes à la tenue des pièces, lesquelles supportent peu ou mal les contraintes imposées par des verrouillages ou déverrouillages successifs.

L'invention a notamment pour objet de résoudre ces problèmes en évitant de mettre sous

contrainte la cheminée de centrage, reportant pour cela sur la bague d'assemblage les déformations élastiques nécessaires au verrouillage et au déverrouillage. Ainsi, il sera possible de réaliser une cheminée "rigide" (par exemple métal ou plastique galvanisé).

Plus précisément, l'invention propose que la bague de fixation soit conformée pour entourer localement la cheminée de la pièce d'habillage, pour un verrouillage de cette cheminée par l'extérieur, ladite cheminée présentant des ouvertures latérales à travers lesquelles passent lesdits seconds moyens de verrouillage de la bague, pour sa fixation sous un épaulement du col du flacon.

Ainsi, la bague occupera non pas une position intermédiaire entre le flacon et la cheminée, mais une position plus extérieure, en venant entourer cette cheminée.

De cette façon, s'il s'avère nécessaire de retirer l'habillage du flacon, toute manoeuvre en déverrouillage de la cheminée tendra à renforcer le verrouillage de la bague par rapport au col du flacon, sans pour autant interdire un nouveau verrouillage ultérieur de la pièce d'habillage.

A titre de variante préférée de réalisation, on notera que la partie extrême libre inférieure de la cheminée pourra être crénelée, ses créneaux formant lesdites ouvertures pour les moyens de verrouillage de la bague au col du flacon.

Outre un tel ensemble, l'invention se rapporte également à la bague de fixation en tant que telle.

Et selon une caractéristique importante de l'invention, cette bague, de forme générale cylindrique, présentera avantageusement, sur sa périphérie intérieure, un collet avec, d'un côté, un angle marqué pour former butée de verrouillage dans un sens parallèle à l'axe de cylindre de la bague (pour un verrouillage de cette dernière avec l'extérieur de la cheminée), ce collet étant localement interrompu par des bossages formant, sur ladite surface intérieure de la bague, des proéminences plus prononcées que le collet, ces bossages présentant également, d'un côté, un angle marqué pour former butée de verrouillage dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de la bague (pour le verrouillage de cette dernière à un épaulement du col du flacon).

Une telle bague pourra notamment être réalisée en matière plastique relativement souple, telle que du polyéthylène ou du polypropylène.

Et pour une bonne efficacité de maintien, les butées de verrouillage du collet et des bossages seront de préférence à contresens l'une de l'autre, pour s'opposer au déverrouillage respectivement de la cheminée par rapport à la bague et de la bague par rapport au flacon.

On va maintenant présenter une description plus détaillée de l'invention, en référence aux des-

sins annexés dans lesquels :

- la figure 1 montre schématiquement en coupe, selon la ligne I de la figure 3, la pièce d'habillage avec sa bague de fixation montée autour d'un col de flacon,
- la figure 2 est une vue schématique comparable à celle de la figure 1 faite selon la ligne de coupe II de la figure 3,
- la figure 3 est une vue en coupe selon les lignes III-III des figures 1 ou 2,
- la figure 4 est une vue de face de la bague de fixation seule,
- la figure 5 est une vue en coupe selon la ligne V-V de la bague de la figure 4,
- et les figures 6 et 7 sont deux vues de détail correspondant aux parties encerclées référencées VI et VII sur la figure 5.

Sur les figures 1 à 3, on voit donc illustré un flacon 1 tel qu'un flacon vaporisateur de parfum comportant à son embouchure un col 3 équipé d'un diffuseur ou vaporisateur à pompe 5.

Autour du col 3, on aperçoit une partie d'un ensemble d'habillage 7 enveloppant le flacon et venant en particulier entourer son col par une partie en forme de cheminée 9 formant une sorte de tube cylindrique descendant vers le flacon pour assurer le centrage de la pièce 7 par rapport au col 3, la tête 8 de vaporisation du flacon traversant la cheminée à travers son ouverture axiale 10.

La cheminée 9 qui peut être réalisée en matière plastique rigide (plastique galvanisé, métal...) coopère vers sa partie extrême libre inférieure avec une bague 11 de fixation ou plus exactement, de façon avantageuse, de verrouillage élastique.

Pour cela, la bague 11 est équipée de deux moyens de verrouillage par excroissances 13, 15 permettant, pour les premiers 13, un verrouillage de la bague à la cheminée 9 par coopération avec des moyens complémentaires 16 formés sur la périphérie latérale extérieure de cette dernière, les seconds moyens 15, assurant un verrouillage de la bague autour du col 3 du flacon sous un épaulement périphérique 17 (figure 1) que présente localement le col.

Sur les figures, on remarquera que la bague 11 entoure localement la cheminée 9, de manière à assurer un verrouillage de cette dernière par l'extérieur.

Pour autoriser malgré tout le verrouillage de la bague au col du flacon, on pourra constater notamment sur la figure 3 que la cheminée présente à travers sa paroi latérale de cylindre des ouvertures 19 à travers lesquelles vont pouvoir passer les excroissances de verrouillage 15 de la bague.

Dans un mode de réalisation préféré, les ouvertures ou passages de la cheminée 9 pourront être en particulier constitués par des créneaux ménagés dans la paroi de cylindre de cette cheminée

dont la partie extrême inférieure libre sera ainsi largement crénelée, par exemple avec quatre créneaux régulièrement répartis.

Bien entendu, dans ce cas, les moyens de verrouillage 16 de la cheminée à la bague seront formés, en ce qui concerne la cheminée, sur la face extérieure des parties latérales pleines de sa zone inférieure crénelée.

En pratique, ces moyens pourront consister en un collet formant une bande périphérique interrompue et présentant un angle marqué du côté supérieur pour venir former butée de verrouillage coopérant avec un collet ou bourrelet complémentaire formé, en correspondance, sur la face intérieure latérale de cylindre de la bague 11 et constituant le moyen 13 précité de verrouillage en permettant un verrouillage élastique, à force.

Avant de s'intéresser plus particulièrement à la structure de cette bague, en référence notamment aux figures 4 à 6, on notera la forme simple et "dépouillée" de la cheminée 9 qui, grâce aux caractéristiques de l'invention, pourra être réalisée sous l'aspect d'un simple cylindre de section circulaire et d'épaisseur sensiblement constante sauf à l'endroit des collets 16, une telle forme étant en particulier autorisée dans la mesure où les contraintes lors du verrouillage, (voire d'un éventuel déverrouillage), seront supportées non par la cheminée mais par la bague de fixation 11, celle-ci pouvant encaisser les éventuels efforts de déformation compte tenu de sa réalisation en une matière au moins légèrement élastiquement déformable telle, comme on l'a dit, que du polyéthylène ou du polypropylène.

Concernant la bague 11 illustrée donc plus particulièrement sur les figures 4 à 7, on remarquera que sa surface latérale extérieure de cylindre est dépourvue d'éléments fonctionnels, ses moyens de verrouillage étant reportés sur sa surface intérieure.

Sur la périphérie de cette surface intérieure, on trouve donc tout d'abord le collet 13 avec son angle marqué à rebord 23 formant butée de verrouillage axial avec le collet complémentaire 16 de la cheminée.

Par exemple en quatre endroits régulièrement répartis, le collet 13 est interrompu pour laisser place à des bossages 25 formant sur cette surface intérieure de la bague des proéminences plus prononcées que le collet et constituant lesdits moyens de verrouillage (15) précités de la bague au flacon en permettant un verrouillage élastique, à force.

Etant donné que ces bossages assurent donc le verrouillage de l'anneau au col du flacon, il est conseillé qu'ils présentent d'un côté un angle marqué à rebord 27 formant donc butée de verrouillage dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de cet anneau.

Etant donné que c'est à l'endroit de ces bossages 25 que la bague 11 traverse les créneaux de la cheminée 9, ces bossages pourront en particulier présenter comme on le voit clairement sur la figure 7, l'aspect d'une double marche 25a, 25b formée à deux niveaux différents dans le sens de l'axe 29 de cylindre de la bague, la partie 25b la plus proéminente formant ladite butée de verrouillage de la bague au col du flacon.

Bien entendu, les bossages 25 présenteront une épaisseur e en saillie par rapport à la surface intérieure 31 de l'anneau supérieure à l'épaisseur e' (voir figure 2) de la cheminée 9 à l'écart de son collet 16.

Compte tenu des modes d'action des moyens de verrouillage prévus, on aura compris de ce qui précède que les rebords formant lesdites butées de verrouillage 23, 27 du collet 13 de la bague d'une part et des bossages 15 de cette même bague d'autre part seront de préférence ménagés à contresens l'un de l'autre pour s'opposer efficacement au déverrouillage respectivement de la cheminée 9 de la pièce d'habillage par rapport à la bague et de cette même bague par rapport au flacon, le verrouillage élastique de la bague sur la cheminée se renforçant lors de toute action tendant à un déverrouillage de la pièce d'habillage 7 à l'écart du flacon.

Revendications

1. Ensemble d'habillage destiné à être monté autour d'un flacon (1) et comprenant :
 - une première pièce (7) d'habillage dudit flacon présentant une partie formant cheminée interne (9) adaptée pour entourer un col (3) que ledit flacon présente à son embouchure,
 - et une seconde pièce formant bague (11) de fixation présentant des premiers moyens (13) de verrouillage pour un verrouillage de la bague à ladite cheminée de la pièce d'habillage et des seconds moyens (15) de verrouillage pour un verrouillage par l'extérieur de la bague au col du flacon,
 - dans lequel ladite bague (11) entoure localement la cheminée (9) de la pièce d'habillage (7) pour un verrouillage de cette cheminée par l'extérieur, ladite cheminée présentant des ouvertures latérales (19) à travers lesquelles passent lesdits seconds moyens de verrouillage (15) de la bague, pour sa fixation sous un épaulement (17) du col du flacon.
2. Ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie extrême libre inférieure de la cheminée (9) de la pièce d'habillage est crénelée, ces créneaux formant lesdites ouvertures (19) pour les moyens de verrouillage de

la bague au col du flacon.

3. Ensemble selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que la cheminée (9) de la pièce d'habillage présente une forme cylindrique avec, formés dans sa face extérieure de cylindre entre ses ouvertures latérales (19), des moyens de verrouillage (16) adaptés pour coopérer par verrouillage élastique forcé avec lesdits premiers moyens (13) de verrouillage de la bague qui les entourent.
4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les seconds moyens (15) de verrouillage de la bague (11) au col du flacon consistent en des bossages faisant saillie à la cheminée (9) de la pièce d'habillage à travers ses ouvertures (19), en direction du col du flacon, pour un verrouillage élastique forcé sous ledit épaulement (17) périphérique de ce col, en limitant les contraintes supportées par ladite cheminée lors des opérations de verrouillage ou de déverrouillage.
5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la cheminée (9) de la pièce d'habillage est relativement rigide et réalisée en métal ou en matière plastique dure pouvant être galvanisée, la bague (11) étant réalisée en matière plastique légèrement élastiquement déformable, plus souple, telle qu'en polyéthylène ou en polypropylène.
6. Bague de forme générale cylindrique destinée en particulier à un ensemble selon la revendication 1, pour la fixation d'une partie en forme de cheminée (9) qu'une pièce d'habillage (7) présente pour son centrage et son maintien autour d'un col (3) de flacon, ladite bague présentant, sur sa périphérie interne de cylindre, un collet (13) avec, d'un côté, un angle marqué avec rebord (23) pour former butée de verrouillage avec l'extérieur de la cheminée (9) dans un sens parallèle à l'axe de cylindre de la bague, ce collet étant localement interrompu par des bossages (15, 25) formant sur ladite surface intérieure de cylindre de la bague des proéminences plus prononcées que le collet, ces bossages présentant également, d'un côté, un angle marqué avec rebord (27) pour former une autre butée de verrouillage avec un épaulement (17) du col (3) du flacon dans un sens sensiblement parallèle à l'axe de cylindre de ladite bague.
7. Bague selon la revendication 6 caractérisée en ce que lesdits bossages locaux (15) présentent

une épaisseur (e) supérieure à celle (e') de la cheminée (9) de la pièce d'habillage.

8. Bague selon la revendication 6 ou la revendication 7 caractérisée en ce que lesdits bossages locaux (15) présentent l'aspect d'une double marche (25a, 25b) formée à deux niveaux différents dans le sens de l'axe de cylindre de la bague, la partie la plus proéminente (25b) de cette double marche formant butée de verrouillage de la bague au col du flacon. 5 10
9. Bague selon l'une quelconque des revendications 6 à 8 caractérisée en ce qu'elle est réalisée en matière plastique relativement souple, telle que du polyéthylène ou du polypropylène. 15
10. Bague selon l'une quelconque des revendications 6 à 9 caractérisée en ce que les rebords (23, 27) formant lesdites butées de verrouillage (13, 15) du collet d'une part et des bossages d'autre part sont ménagés à contresens l'un de l'autre pour s'opposer au déverrouillage respectivement de la cheminée (9) de la pièce d'habillage par rapport à la bague et de la bague par rapport au flacon. 20 25

Claims

1. Covering assembly intended to be mounted around a bottle (1) and comprising: 30
- a first covering part (7) for said bottle having a part forming an internal shaft (9) suitable for surrounding a neck (3) which said bottle has at its mouth; and 35
- a second part forming a ring fastener (11) comprising primary locking means (13) for clamping the ring to said shaft of the covering part and second clamping means (15) for clamping, from the exterior, the ring to the neck of the bottle, in which said ring (11) locally surrounds the shaft (9) of the covering part (7) to clamp this shaft from the exterior, said shaft having lateral apertures (19) through which there pass said second locking means (15) for clamping the ring, for the securing thereof under a shoulder (17) of the neck of the bottle. 40 45 50
2. Assembly according to Claim 1, characterised in that the lower free end part of the shaft (9) of the covering part is crenellated, these crenellations forming said apertures (19) for the means for clamping the ring to the neck of the bottle. 55

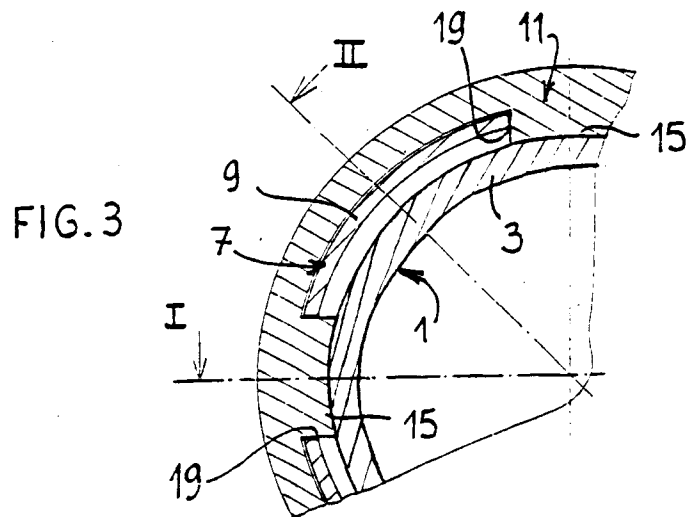
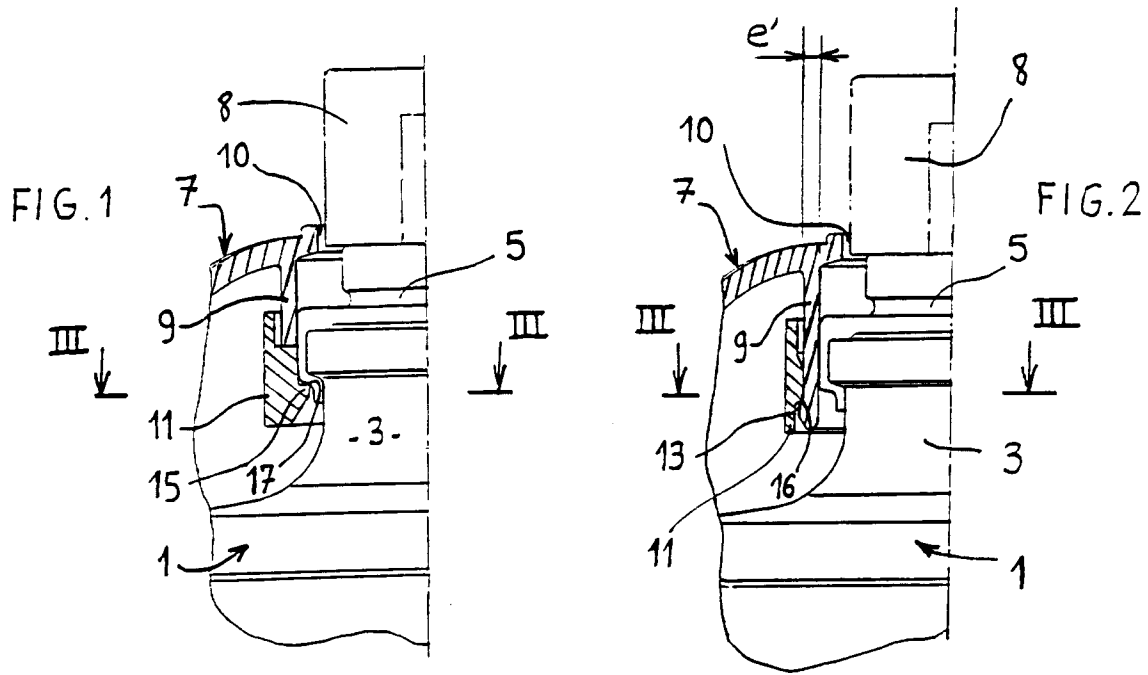
3. Assembly according to Claim 1 or Claim 2, characterised in that the shaft (9) of the covering part is cylindrical with locking means (16) formed in the cylindrical exterior face thereof between the lateral openings (19) thereof, which locking means are suitable for cooperating, by forced resilient clamping, with said primary clamping means (13) of the ring which surrounds them.
4. Assembly according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that the second means (15) for clamping the ring (11) to the neck of the bottle comprise bosses projecting to the shaft (9) of the covering part through the apertures (19) thereof, in the direction of the neck of the bottle, for a forced resilient clamping under said peripheral shoulder (17) of the neck, limiting the stresses to which said shaft is subjected during the clamping or unclamping operations.
5. Assembly according to any one of the preceding claims, characterised in that the shaft (9) of the covering part is relatively rigid and is produced of metal or hard plastics material which may be galvanised, the ring (11) being formed of plastics material which is resiliently slightly deformable, and is more flexible, such as polyethylene or polypropylene.
6. Ring of a generally cylindrical shape intended in particular for an assembly according to Claim 1, for securing a part in the form of a shaft (9), which a covering part (7) possesses for the centring and retaining thereof about a neck (3) of the bottle, said ring comprising, on the internal periphery of the cylinder, a collar (13), with, on one side, a marked angle with an edge (23) to form a locking abutment with the exterior of the shaft (9) in a direction parallel to the axis of the cylinder of the ring, this collar being interrupted locally by bosses (15, 25) which form, on said interior surface of the cylinder of the ring, projections which are more pronounced than the collar, these bosses likewise having, on one side, a marked angle with an edge (27) to form a further locking abutment with a shoulder (17) of the neck (3) of the bottle in a direction which is substantially parallel to the axis of the cylinder of said ring.
7. Ring according to Claim 6, characterised in that said local bosses (15) have a thickness (e) which is greater than that (e') of the shaft (9) of the covering part.

8. Ring according to Claim 6 or Claim 7, characterised in that said local bosses (15) appear as a double path (25a, 25b) formed at two different levels in the direction of the axis of the cylinder of the ring, the part (25b) of this double path which projects the furthest forming a clamping abutment of the ring on the neck of the bottle. 5
9. Ring according to any one of Claims 6 to 8, characterised in that it is formed of relatively flexible plastics material, such as polyethylene or polypropylene. 10
10. Ring according to any one of Claims 6 to 9, characterised in that the edges (23, 27) forming said clamping abutments (13, 15) of the collar on the one hand and bosses on the other hand are provided in opposite directions to one another in order to hinder the unscrewing of the shaft (9) from the covering part in relation to the ring and of the ring in relation to the bottle respectively. 15
20

Patentansprüche

1. Verkleidungsaufbau, der dazu bestimmt ist, um eine Flasche (1) angebracht zu werden, und der aufweist:
ein erstes Verkleidungsteil (7) für die Flasche, welches einen Teil aufweist, der einen inneren Schacht (9) bildet, welcher geeignet ist, einen Hals (3) zu umgeben, den die Flasche an ihrer Öffnung aufweist, 30
und ein zweites Teil, das den Befestigungsring (11) bildet, der erste Verriegelungsmittel (13) für eine Verriegelung des Ringes an dem Schacht des Verkleidungsteiles und zweite Verriegelungsmittel (15) für eine Verriegelung außerhalb des Ringes an dem Flaschenhals aufweist, 40
bei welchem der Ring (11) örtlich den Schacht (9) des Verkleidungsteiles (7) für eine Verriegelung dieses Schachtes von außerhalb umgibt, wobei der Schacht seitliche Öffnungen (19) aufweist, durch welche die zweiten Verriegelungsmittel (15) des Ringes für seine Befestigung unter einer Schulter (17) des Flaschenhalses hindurchgehen. 45
2. Aufbau nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der äußerste, freie, Untere Teil des Schachtes (9) des Verkleidungsteiles gezackt ist, wobei die Zacken die Öffnungen (19) für die Verriegelungsmittel des Ringes an dem Flaschenhals bilden. 50
55
3. Aufbau nach Anspruch 1 oder nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß der Schacht (9) des Verkleidungsteiles eine zylindrische Form mit in seiner äußeren Seite des Zylinders zwischen seinen seitlichen Öffnungen (19) gebildeten Verriegelungsmitteln (16) aufweist, die geeignet sind, durch elastische, gezwungene Verriegelung mit den ersten Verriegelungsmitteln (13) des Ringes zusammenzuwirken, der sie umgibt.
4. Aufbau nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die zweiten Verriegelungsmittel (15) des Ringes (11) auf dem Flaschenhals aus Vorsprüngen bestehen, die an dem Schacht (9) des Verkleidungsteiles quer durch seine Öffnungen (19) in Richtung des Flaschenhalses für eine elastische, erzwungene Verriegelung unter der Umfangschulter (17) des Halses hervorspringen, wobei die durch den Schacht während der Verriegelungs- oder Entriegelungstätigkeiten ausgehaltenen Belastungen begrenzt werden.
5. Aufbau nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Schacht (9) des Verkleidungsteiles verhältnismäßig steif und aus Metall oder hartem Plastik hergestellt ist, welches verzinkt sein kann, wobei der Ring (11) aus leicht elastisch verformbarem, weicherem Kunststoffmaterial hergestellt ist, wie z.B. aus Polyethylen oder aus Polypropylen.
6. Ring von allgemeiner zylindrischer Form, der insbesondere für einen Aufbau nach Anspruch 1 bestimmt ist, für die Befestigung eines Teiles in der Form eines Schachtes (9), den ein Verkleidungsteil (7) für seine Zentrierung und sein Halten um einen Flaschenhals (3) aufweist, wobei der Ring auf seinem inneren Zylinderumfang einen Kragen (13) aufweist, mit einem Winkel auf einer Seite, der mit einem Rand (23) für den Verriegelungsanschlag mit dem Äußeren des Schachtes (9) in paralleler Richtung zur Zylinderachse des Ringes markiert ist, wobei der Kragen lokal durch Vorsprünge (15, 25) unterbrochen ist, welche auf der inneren Oberfläche des Zylinders des Ringes Erhebungen bilden, die sich mehr erheben als der Kragen, wobei die Vorsprünge in gleicher Weise auf einer Seite einen Winkel aufweisen, der mit dem Rand (27) markiert ist, um einen anderen Verriegelungsanschlag mit einer Schulter (17) des Flaschenhalses (3) in einer zur Achse des Zylinders des Ringes im wesentlichen parallelen Richtung zu bilden.

7. Ring nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die lokalen Vorsprünge (15) eine Dicke (e) aufweisen, welche größer ist als diese (e') des Schachtes (9) des Verkleidungsteiles. 5
8. Ring nach Anspruch 6 oder nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß die lokalen Vorsprünge (15) das Aussehen einer Doppelstufe (25a, 25b) aufweisen, die an zwei unterschiedlichen Höhen in Richtung der Achse des Zylinders des Ringes gebildet ist, wobei der mehr hervorspringende Teil (25b) der Doppelstufe den Verriegelungsanschlag des Ringes auf dem Flaschenhals bildet. 10
15
9. Ring nach einem der Ansprüche 6 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß er aus relativ weichem Kunststoff, wie z.B. Polyethylen oder Polypropylen hergestellt ist. 20
10. Ring nach einem der Ansprüche 6 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß die Ränder (23, 27) die Verriegelungsanschlüsse (13, 15) des Kragens einerseits bilden und Vorsprünge andererseits In entgegengesetztem Sinn zueinander angebracht sind, um der Entriegelung jeweils des Schachtes (9) des Verkleidungsteiles bezüglich des Ringes und des Ringes bezüglich der Flasche standzuhalten. 25
30
35
40
45
50
55
7



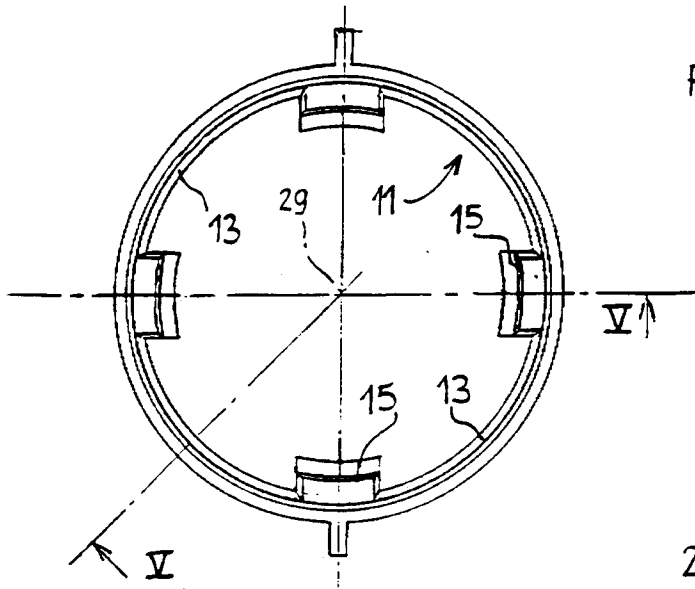


FIG. 4

FIG. 5

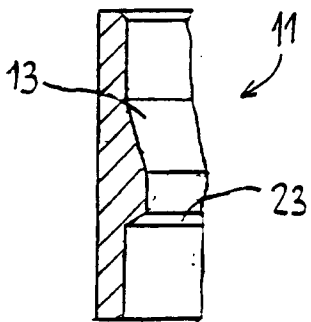
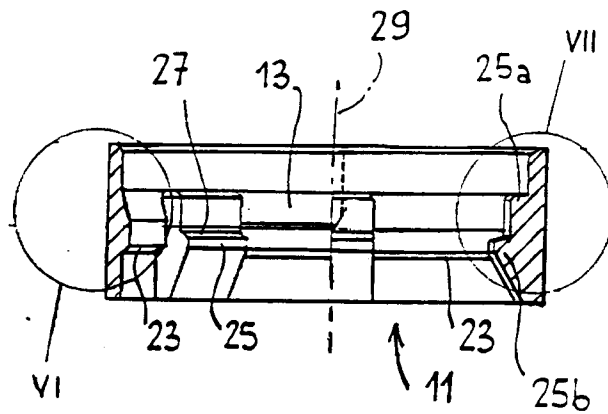


FIG. 6

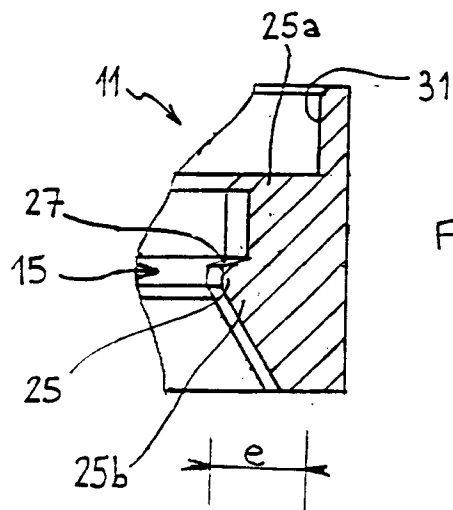


FIG. 7